

VILLE DE BRUXELLES  
M. G. MICHIELS  
Département Urbanisme  
Plans et autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles

V/réf. : M425/16  
N/réf. : AA/AH/2.2576/s.603  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 73. Demande d'avis de la Commission de Concertation.  
*Dossier traité par Mme M. Desreumaux*

En réponse à votre lettre du 30 mars 2017 sous référence, réceptionnée le 7 avril, le dossier mentionné sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 19 avril 2017.

La demande concerne une maison perpendiculaire de trois travées et de trois niveaux, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, dont la façade est rythmée de pilastres colossaux. Elle se situe dans la zone de protection d'une dizaine de biens classés du centre historique ainsi que dans la zone tampon Unesco délimitée autour de la Grand-Place. Il est également repris à l'inventaire du patrimoine immobilier de la Région Bruxelloise.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection. La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières. Elle recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur ainsi que les caractéristiques intrinsèques du bien patrimonial et de réaliser la nouvelle devanture commerciale conformément aux prescriptions du RCUZ Grand-Place : accuser la travée d'accès aux étages, améliorer les proportions des portes par rapport à la largeur de la vitrine, réaliser une vitrine sur allège, pour les menuiseries opter pour des profils les plus fins possibles.

Conformément à l'article 245 du CoBAT et considérant la nature du bâti et le potentiel archéologique de la parcelle, il y aura lieu de permettre au Département du patrimoine archéologique de la DMS d'organiser un enregistrement archéologique du bâti ainsi qu'un suivi des travaux en sous-sol dans le cadre des travaux.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : S. Valcke  
BDU-DU : B. Annegarn  
VILLE DE BRUXELLES : Gestionnaire du dossier (par mail – [magali.desreumaux@brucity.be](mailto:magali.desreumaux@brucity.be))  
M. G. Coomans de Brachène, Echevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail - [geoffroy.coomans@brucity.be](mailto:geoffroy.coomans@brucity.be))  
Commission de concertation, M. Thomas Van Ro, secrétaire (par mail - [thomas.vanro@brucity.be](mailto:thomas.vanro@brucity.be))